

## LA POSITION DE LA PREMIÈRE MINISTRE DU ROYAUME-UNI

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, l'ennui c'est que ce calendrier ne tient pas compte du caractère d'urgence que les gens reconnaissent à la situation sud-africaine. Je me demande si le premier ministre pourrait nous dire s'il a communiqué avec M<sup>me</sup> Thatcher et s'il a une stratégie pour gagner l'adhésion de M<sup>me</sup> Thatcher. Ses déclarations publiques découlent d'une position qui empêche de réaliser l'unité dont parle le premier ministre. Pourrait-il nous dire s'il pense pouvoir gagner l'adhésion de M<sup>me</sup> Thatcher et s'il lui a parlé?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, à Nassau j'ai eu l'occasion de collaborer étroitement avec, entre autres, le premier ministre Hawkes d'Australie, le premier ministre Gandhi de l'Inde et Kenneth Kaunda. Ils ont joué des rôles-clés. C'est le premier ministre Hawkes par exemple qui a lancé l'idée du groupe des personnalités éminentes.

Comme nous tous, ces personnes-là sont profondément vouées au progrès. Ce sont les acteurs principaux de la prochaine étape. Je suis en contact étroit avec eux. J'ai parlé au téléphone au premier ministre Gandhi, longuement, au premier ministre Hawkes, au président Kaunda et à d'autres. Je répète que nous travaillons de façon pondérée et, je l'espère, productive, pour faire avancer la prochaine étape qui doit être le règlement visible d'une situation inacceptable, avilissante pour la personne humaine. Il faut faire apparaître la lumière dans ce dossier.

\* \* \*

## LES SOINS MÉDICAUX

## LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ—LA GRÈVE DES MÉDECINS DE L'ONTARIO

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très hon. premier ministre qui se souviendra qu'en janvier 1984, le Parlement a adopté à l'unanimité la Loi canadienne sur la santé. Cette loi stipule expressément que la surfacturation est contraire au principe de l'accès universel aux soins de santé et elle prévoit des sanctions pour les provinces autorisant la surfacturation. Le premier ministre va-t-il se servir des pouvoirs qui lui sont conférés pour inviter instamment les médecins à mettre une sourdine à leurs revendications, à mettre fin à leur boycottage des malades, et à recommencer à s'occuper de la santé des Ontariens?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je pense qu'en tant que ministre responsable de la santé, j'ai répondu hier à cette question. L'Ontario et les médecins de cette province sont au cœur d'un conflit qu'ils doivent résoudre.

Le député a dit que les malades étaient boycottés, mais ce n'est pas exact. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit hier.

## Questions orales

Je me suis renseigné hier auprès du cabinet du ministre de la Santé de l'Ontario qui m'a confirmé qu'il y avait un interne dans chacun des centres d'urgence qui sont fermés aux dires de la presse, et qu'on y assure des soins dans l'état actuel de la conjoncture en Ontario.

## LE RÉGIME D'ASSURANCE-MALADIE DE L'ONTARIO—LA SITUATION DES COTISANTS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre doit savoir que les médecins de l'Ontario ferment les salles d'urgence, demandent aux médecins des autres provinces de ne pas accepter les cartes du régime d'assurance-santé de l'Ontario et menacent maintenant d'intensifier leurs actions.

● (1125)

Quelles mesures le ministre prend-il pour faire respecter les principes de la Loi canadienne sur la santé et éviter aux Ontariens qui demandent des soins de santé corrects de se faire boycotter?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, le député parle de nouveau de boycott, et je lui répète que ce n'est pas le bon terme à employer. En ce qui concerne la transférabilité, j'ai expliqué mes responsabilités à cet égard et souligné que la Loi canadienne sur la santé prévoit deux possibilités pour les Ontariens qui veulent obtenir des soins médicaux en dehors de l'Ontario. Les services de l'Ontario m'ont assuré qu'ils honoreront les facturations directes de médecins à l'extérieur de l'Ontario et qu'ils accepteront les factures que les Ontariens auront dû payer ailleurs. Les engagements pris par l'Ontario sont conformes aux dispositions de la Loi canadienne sur la santé en matière de transférabilité.

## LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Le ministre pourrait peut-être expliquer qu'on ne boycotte personne à cette femme qui a perdu son enfant parce qu'elle n'a pas pu être admise au service hospitalier voulu en début de semaine. Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Peut-il nous confirmer que quand la loi interdisant la surfacturation sera adoptée dans le courant de la journée par le Parlement de l'Ontario, les Ontariens auront droit à un crédit d'environ 100 millions de dollars, du fait des privations financières qu'ils ont subies en raison de la surfacturation, pour améliorer le secteur de la santé en Ontario?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je pense que tous les gens raisonnables qui connaissent le tragique cas que vient de citer le député, notamment les députés de Queen's Park et les membres de l'Association médicale de l'Ontario, se demandent s'il aurait été possible de toute façon d'éviter cette fausse couche.